

Image not found or type unknown



Résiliation bail après un décès

Par **lantecoste_old**, le **15/10/2007** à **19:56**

Bonjour,
Mon frère est décédé le 21.09.87
j'ai pris contact avec l'agence immobilière qui
suit le compte de mon frère le 01.10.07 pour leur demander l'état des lieux
suite au décès
Je leur ai confirmé tout par fax ce jour là avec l'acte de décès
l'état des lieux devait
se faire le 02.10.07 mais finalement personne n'est venu du à un contretemps
l'état des
lieux a été effectué le 05.10.07 après midi
l'agence peut elle réclamer le loyer
d'octobre
pour récupérer la caution peut on lui demander d'adresser un chèque
à l'ordre de
ma mère qui est sur l'acte d'hérédité sachant que tous les
comptes de mon frère sont
bloqués
Merci pour votre réponse
Lydia